

Comité de suivi  
du Projet Héritage

**COMPTE RENDU**  
**RENCONTRE #1**

RÉALISÉ PAR



22 juin 2018

## **Table des matières**

1	Mot de bienvenue .....	3
2	Validation de l'ordre du jour .....	3
3	Approbation des Modalités de Fonctionnement du Comité de suivi.....	3
4	Varia.....	9
5	Prochaine rencontre .....	9
6	Fin de la rencontre.....	9

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Liste de présences.....	10
Annexe 2 : Ordre du jour .....	12
Annexe 3 : Présentation .....	14

## 1 MOT DE BIENVENUE

Claudia Houde, Directrice de l'usine de Bedford et membre coordonnatrice du Comité ouvre la séance avec un mot de bienvenue.

L'objectif de la rencontre est :

- de valider le Document de constitution du Comité de suivi du Projet Héritage

Le facilitateur de la rencontre, Cédric Bourgeois, passe en revue l'objectif du Comité et procède à un tour de table avec les membres.

Les représentants de Graymont procèdent ensuite à une mise à jour du Projet, soulignant que les travaux démarreront d'ici une à deux semaines et que l'entreprise est présentement en processus d'appel d'offres. Ils ajoutent que lundi 11 juin, l'entreprise a tenu une séance de sensibilisation au bruit avec ses employés. Il a été question de :

- la vitesse des véhicules ;
- l'utilisation du frein moteur ;
- la direction du bruit ;
- et la tenue de rencontres sur l'effet du vent et de la température sur la propagation du bruit.

Un représentant de Graymont rappelle aussi que les stations acoustiques de suivi du bruit sont installées au centre-ville de Bedford et que l'entreprise reçoit actuellement des données.

## 2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente la proposition d'ordre du jour.

Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en annexe 1 et l'ordre du jour est en annexe 2.

## 3 APPROBATION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SUIVI

Le facilitateur présente le Document de Constitution du Comité de suivi du Projet Héritage. Les membres et la coordination du Comité de suivi procèdent à l'approbation du document en validant, point par point, les modalités.

### Le Rôle

Concernant le rôle du Comité de suivi, l'absence d'une clause sur la communication aux citoyens a été discutée.

- Un membre se questionne sur la transparence des communications et propose d'ajouter au rôle du Comité le transfert d'information à la communauté.

- Un autre membre soutient la proposition et renchérit en ajoutant qu'il serait peut-être important que le Comité aille son propre canal de communication, par exemple une publication ou un site web.
- Le facilitateur répond en disant qu'il y a un processus dans le démarrage d'un Comité. Il souligne qu'il est important de se questionner sur la meilleure façon de rejoindre les citoyens et que cette question sera à discuter au fur et à mesure que les travaux du Comité avancent. En ce qui concerne l'idée du Comité comme relai d'information, il ajoute que ce point est déjà mentionné dans le mandat, tel qu'inscrit au document.

Les membres approuvent la section du document concernant le rôle.

## La Portée

Pour la section du document sur la portée, la clause suivante a été discutée : « *Excluant les représentants de Graymont, le mandat des membres est d'une durée de deux ans, sauf pour le démarrage du Comité où environ 50 % des membres peuvent faire un premier mandat de trois ans.* »

- Un membre demande à savoir comment les membres pouvant faire un mandat de trois ans au lieu de deux seront choisis. Il faut rappeler que le Comité est composé d'une dizaine de membres.
- Un représentant de Graymont explique que l'idée derrière la clause est d'assurer un dynamisme du Comité et d'avoir un certain roulement du personnel.
- Un membre propose de faire la division selon les différents groupes, soit les membres citoyens (incluant substitués), les représentants municipaux et le représentant du milieu socioéconomique, où 50 % des membres de chaque catégorie pourront siéger trois ans.
- À cet effet, un membre demande à savoir qui détermine les trois représentants municipaux, la réponse étant le conseil municipal des villes respectives. Le membre souligne donc que la clause concernant la durée des mandats s'applique donc uniquement aux membres citoyens, alors qu'elle devrait s'appliquer à tous.
- Le facilitateur explique pour sa part qu'il est important d'assurer un certain roulement des membres du Comité, mais qu'il ne doit pas être total, afin d'éviter qu'il soit entièrement composé de nouveaux membres et que le partage de savoir n'ait pas été fait.
- Un membre rappelle que les membres substitués sont une ressource permettant d'assurer un renouveau du Comité, ce qui est secondé par un représentant municipal.
- Deux autres représentants municipaux se disent favorables au retrait du principe d'une fin de mandat et de laisser aux membres le choix de la durée de leur mandat.
- Le facilitateur souligne que cette dernière proposition est souvent utilisée parmi les Comités de suivi, de bon voisinage, etc.
- Il est donc entendu unanimement que la clause ci-haut soit retirée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Suivant une demande de Graymont, la mention suivante concernant la durée des mandats a été ajoutée au Document de Constitution du Comité de suivi du Projet Héritage : « Le mandat des membres est généralement d'une durée de deux ou trois ans, ceux-ci peuvent toutefois demeurer en poste pour une période plus longue, s'ils le désirent. » Cette mention a été soumise aux membres du Comité pour approbation le mercredi 13 juin par courriel. Aucune objection à cet ajout n'a été soulevée.

Les membres approuvent la section concernant la portée, sous condition du retrait de la clause citée ci-haut.

## **Le Mandat**

Après avoir lu la section sur le mandat, le facilitateur du Comité conceptualise la démarche d'implantation du Projet Héritage de Graymont :

- détermination des mesures en place pour minimiser les impacts du projet;
- mise en œuvre des mesures;
- suivi des mesures pour s'assurer qu'elles fonctionnent.

Il ajoute que c'est à cette étape que le Comité entre en jeu. À propos du mandat du Comité, les membres ont discuté de l'implantation du suivi des normes et des exigences.

- Un membre pose la question à savoir comment le Comité peut faire le suivi des normes en vigueur et des exigences gouvernementales, sans avoir l'expertise.
- Facilitateur soulève qu'en matière d'impact, il y a un minimum de confiance à avoir au démarrage d'un Comité. Il ajoute que le promoteur doit partager ses plaintes et ses non-conformités au Comité pour en discuter et trouver des solutions. S'il ne le fait pas, celles-ci seront publiques via le Ministère de l'Environnement. Les exigences de divulgation au ministère sont un mécanisme qui force la transparence. À certains moments, des représentants du ministère peuvent aussi être invités au Comité.
- Un représentant de Graymont précise que le ministère de l'Environnement a été invité à se joindre au Comité, ce dernier a toutefois refusé. Il rappelle que l'information sera partagée lors des prochaines rencontres. Il souligne qu'il est important que le Comité soit en mesure d'expliquer le Projet aux citoyens.
- Un membre pose la question si des experts techniques peuvent être invités et la réponse des représentants de Graymont est oui. Ils sont aussi ouverts à la venue de membre du Ministère, toutefois ces derniers n'ont pas voulu (à présent).

Il a aussi été question de la présence d'observateurs externes permanents au sein du Comité.

- Un représentant municipal demande s'il serait possible d'avoir un expert présent à titre permanent (urbaniste, ingénieur, etc.) pour valider la conformité des mesures et du suivi de Graymont.
- Un autre représentant municipal renchérit en ce sens et souligne qu'une des municipalités demande la présence d'un tel expert. La personne ajoute qu'il serait cohérent d'avoir un tel observateur, surtout si le ministère a été invité.
- Le facilitateur pose la question si cet observateur a aussi un rôle de surveillance, ce à quoi la réponse est oui. Le facilitateur rappelle que le Comité a pour rôle le suivi du Projet et non la surveillance.
- Un représentant municipal demande toutefois quel observateur municipal sera choisi, puisqu'il y a trois municipalités concernées. Il ajoute que cet observateur devrait être présent au besoin et non de façon permanente.
- Les représentants municipaux soulèvent qu'il ne faut pas nécessairement avoir une personne d'une municipalité vs les autres.

- Le facilitateur propose comme solution d’avoir un expert en fonction des besoins, pour répondre aux enjeux techniques.
- Un représentant de Graymont se montre favorable à cette proposition, ajoutant que la présence d’observateurs ou d’experts répond à certains des objectifs du Comité, notamment les échanges et les discussions concernant le suivi du Projet.
- Un représentant municipal demande s’il ne vaudrait pas mieux d’attendre de connaître la nature des impacts avant de vouloir surveiller le promoteur.
- Un membre citoyen abonde dans le même sens et souligne que Graymont a un plan et qu’ils sont en mesure et obligés de respecter leurs engagements.
- Le facilitateur rappelle que le Comité gère aussi les enjeux imprévus. Il propose à nouveau d’avoir une personne-ressource experte, selon les besoins. Le secrétaire du Comité rapporte qu’une clause à cet effet est inscrite aux modalités de fonctionnement du Comité.
- Les membres s’entendent sur la proposition du facilitateur.

Finalement, il a aussi été question de suivi des impacts des opérations quotidiennes de Graymont et celles du Projet.

- Un membre demande comment Graymont fera la distinction entre les impacts liés aux opérations quotidiennes de l’usine de chez et celles en lien avec le Projet Héritage.
- Un représentant de Graymont répond qu’il n’y a aucune objection à présenter l’ensemble des plaintes, que les impacts des opérations et du Projet sont souvent indissociables, même si à l’interne il y a un mécanisme pour les distinguer.
- Un autre représentant de Graymont explique que dans la dernière année, il y a eu une seule plainte du voisinage.
- Le facilitateur mentionne qu’il vaut mieux toutes les présenter, afin d’éviter les erreurs et la mauvaise compréhension.
- Un membre souligne toutefois qu’il est important que les plaintes présentées soient au bon jugement du promoteur.

Les membres approuvent la section concernant le mandat du Comité.

## **La Composition**

Concernant la composition du Comité, la présence d’observateurs externes a été à nouveau discutée.

- Le facilitateur fait la distinction entre personne-ressource et experts externes.
- Un représentant municipal demande qui fera la demande d’avoir un expert externe.
- Le facilitateur répond que ce sera autant les représentants de Graymont, le facilitateur que les membres, s’ils le demandent. Cette décision sera toujours prise d’avance, un calendrier de travail du Comité sera d’ailleurs préparé selon les thèmes à aborder au Comité.
- Un représentant municipal demande si tous les représentants municipaux auront des substituts

- Les autres représentants municipaux répondent qu'il n'y a pas eu de désignation officielle à ce sujet et que ce sera le conseil qui tranchera, au besoin.
- Le facilitateur souligne l'importance que si substitut il y a, qu'il soit toujours le même.

Les membres approuvent la section concernant la composition du Comité, sous condition qu'une ligne pour les personnes-ressources soit ajoutée au tableau et que leur présence soit au besoin.

## **Les Activités**

À propos de la section Activités, la fréquence des rencontres a été discutée.

- Un représentant municipal mentionne que les réunions ne seront pas sur une base régulière, mais au gré des plaintes/besoins.
- Un représentant de Graymont souligne toutefois que les rencontres auront lieu fréquemment au début.
- Un membre demande ce qui est entendu par « Le Comité se réunit sur une base régulière ».
- Le facilitateur mentionne qu'environ six rencontres d'ici la fin de 2018 sont prévues pour faire un bon partage d'information sur le Projet Héritage et que par la suite, la fréquence des réunions sera plus faible.
- Le membre demande ensuite s'il est possible de faire une rencontre 15-20 jours après le début des travaux, pour faire un bilan.
- Un représentant de Graymont rapporte que l'intention est de faire quelques rencontres rapidement pour faire un transfert de savoir sur le Projet et des intentions de Graymont pour la période estivale.
- Le membre souligne qu'il est important de prévoir les invitations aux rencontres d'avance.
- Un représentant de Graymont renchérit sur le fait que les rencontres prochaines seront proches, puisque les travaux approchent bientôt. Proposition hâtive : 5-6 rencontres d'ici à décembre.

Le facilitateur a par la suite expliqué la pertinence de l'exemple d'ordre du jour et des thématiques.

- L'ajout d'un exemple d'ordre du jour est à titre d'éclairage.
- Les plaintes, lorsque présentées, seront montrées sous forme de tableau, de façon non nominative.
- Les membres du Comité agissent ainsi comme relai du pouls de la communauté.
- Les thématiques présentées ne sont pas limitatives, d'autres sont les bienvenues.
- En matière d'impact, les préoccupations citoyennes, autant que les aspects techniques, sont importantes.

Les membres approuvent la section sur les activités, sous condition d'ajouter les mots « et au besoin » à la déclaration « Le Comité se réunit sur une base régulière... ».

## **Le Fonctionnement**

Pour ce qui est du fonctionnement, divers points ont été soulevés, dont l'accès aux études, le choix d'un porte-parole et la transmission des comptes rendus :

- Un représentant de Graymont rappelle que le Comité doit rester souple, qu'il est une table de discussion ouverte, d'échanges horizontaux.
- Le facilitateur rappelle que les décisions seront toujours prises par consensus.

- Le facilitateur apporte des précisions concernant l'accès aux études sources. La présentation de documents vulgarisés, synthèses et digests est importante pour favoriser la compréhension. C'est un des mandats de TES de présenter des documents à la fois compréhensibles et complets aux membres du Comité.
- Un représentant de Graymont, souligne que les études sont en effet difficiles à comprendre, abordant plusieurs sujets et détiennent souvent des informations économiques confidentielles. Celles-ci demeureront toutefois disponibles, sur demande.
- Le facilitateur rappelle que les documents techniques synthèses sont des outils pour éclairer les discussions.

Concernant la nomination d'un porte-parole :

- Le facilitateur souligne qu'il n'est pas obligatoire d'en choisir un immédiatement, mais en cas de contact avec des organismes externes (médias), un porte-parole peut être nommé.
- Il ajoute qu'il serait étrange que ce porte-parole soit un représentant municipal ou un membre de Graymont.

Autres points :

- À propos de la remise de document, le facilitateur souligne que les documents présentés au Comité sont considérés publics.
- Pour la diffusion des comptes rendus, le facilitateur souligne qu'il est habituel pour les municipalités d'avoir un onglet vers les documents sur le site de la municipalité.
- Un membre demande ce qui est entendu par « co-expertise » sous le point « Participer activement à la recherche de solutions avec Graymont et avec les personnes-ressources dans un esprit de collaboration et co-expertise ».
- Le facilitateur répond qu'en Comité, lorsque la validité d'une donnée ou d'une information est contestée, ceci mène à un débat d'expert. Pour éviter ce genre de débat, le Comité invite l'expert choisi à présenter sa méthodologie et ses conclusions, après quoi le Comité en discute et tranche. Au besoin, s'il n'y a pas d'entente sur le choix de l'expert, le Comité en choisit un par consensus.
- Un représentant de Graymont souligne que le ministère de l'Environnement oblige déjà des évaluations d'experts, donc le travail sera déjà fait.
- À la suite d'une question d'un membre concernant le paiement des experts en cas de besoin, un représentant de Graymont établit clairement que c'est Graymont qui assume la facture.

Les membres approuvent la section sur le fonctionnement du Comité.

### Actions de suivi

Le facilitateur et le secrétaire rappellent les actions de suivi prévues dans le compte rendu.

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Retirer la clause concernant la fin du mandat des membres du Comité	Avant l'envoi du Document aux membres	Fait

<b>Ajouter la mention que la présence d'experts externes au Comité sera déterminée d'avance</b>	Avant l'envoi du Document aux membres	Fait
<b>Ajout d'une ligne Personnes-Ressources au tableau de la composition en mentionnant que sa présence sera Au besoin</b>	Avant l'envoi du Document aux membres	Fait
<b>Ajouter la mention de « et au besoin » à la clause concernant la fréquence des rencontres du Comité</b>	Avant l'envoi du Document aux membres	Fait
<b>Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre</b>	Avant l'envoi du Document aux membres	Fait
<b>Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre</b>	Vendredi 16 juin 2018	Fait
<b>Envoyer le Document de Constitution du Comité</b>	Au moins une semaine avant la prochaine rencontre	Fait

#### **4 VARIA**

Aux varia, un membre souligne la pertinence de tenir une rencontre dans les prochaines semaines pour comprendre les différents éléments du Projet. Un représentant de Graymont appuie la déclaration du membre et propose une rencontre dans un délai de deux à trois semaines pour la visite du site (2h de rencontre, première heure théorique, seconde heure sur le site).

#### **5 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre est prévue le 4 ou 5 juillet 2018, à confirmer avec le Doodle et les disponibilités des membres du Comité.

#### **6 FIN DE LA RENCONTRE**

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. M. Cédric Bourgeois remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de soirée. La rencontre se termine à 20h30.

**Production du compte rendu**

Isaac Gauthier, Transfert Environnement et Société  
Secrétaire du Comité

# **Annexe 1 :**

## **Liste de présences**

## LISTE DES PRÉSENCES – 11 JUIN 2018

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>		
<b>Membres citoyens</b>		
Citoyen #1	Sébastien Paris	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
<b>Membres citoyens substitués</b>		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Pierre Gervais	X
<b>Représentant d'organismes locaux</b>		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
<b>Représentants municipaux</b>		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	X
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	X
<b>Représentants de Graymont (Coordination)</b>		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	X
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>		
Animateur	Cédric Bourgeois	X
Secrétaire	Isaac Gauthier	X
Experts externes	Au besoin	

# **Annexe 2 :**

# **Ordre du jour**

**COMITÉ DE SUIVI**

**Projet Héritage, Graymont**

**Bedford**

**50, rue Principale, Bedford QC J0J 1A0**

**Lundi 11 juin 2018, 18 h 30**

---

**Ordre du jour**

18 h 30	Mot de bienvenue Objectifs de la rencontre Tour de table
18 h 45	Approbation de l'ordre du jour
18 h 50	Approbation des Modalités de fonctionnement du Comité de suivi <ul style="list-style-type: none"><li>• Document de Constitution du Comité de suivi du Projet Héritage</li></ul>
20 h	Pause (si nécessaire)
20 H 10	SUITE DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SUIVI (SI NÉCESSAIRE)
20 h 40	Varia
20 h 50	Prochaines étapes
21 h	Fin de la rencontre

# **Annexe 3 :**

# **Présentation**

## **Le rôle**

Le Comité de suivi se veut un mécanisme d'échanges directs et privilégiés entre la communauté et Graymont durant la période d'aménagement du Projet Héritage. Il constitue un espace de partage d'information et de dialogue entre Graymont, des représentants municipaux, des citoyens issus du voisinage et des groupes concernés par les travaux d'aménagement du Projet. Son rôle est de se tenir informé de l'avancement des travaux et, à titre consultatif, de réfléchir ensemble à assurer un meilleur déroulement des travaux.

## **La portée**

Le mandat du Comité porte sur le suivi des travaux d'aménagement du Projet et de leurs impacts. Il s'échelonne sur la durée totale du Projet, soit pour une période de 20 ans. Excluant les représentants de Graymont, le mandat des membres est d'une durée de deux ans, sauf pour le démarrage du Comité où environ 50 % des membres peuvent faire un premier mandat de trois ans.

## **Le mandat**

Le mandat du Comité est de :

- Veiller à ce que les travaux s'effectuent en conformité avec les normes en vigueur, dans le respect des exigences environnementales, et en encourageant l'utilisation des meilleures pratiques;
- Réfléchir ensemble afin de bonifier les pratiques directement ou indirectement liées aux travaux d'aménagement, d'en atténuer les impacts et de discuter des solutions face aux enjeux que ceux-ci pourraient soulever;
- Relayer l'information à la communauté afin de favoriser une bonne compréhension du Projet et le déroulement harmonieux des travaux d'aménagement.

## **La composition**

Le Comité est constitué de trois citoyens issus du voisinage, de trois citoyens substitués, d'un représentant d'organismes locaux et de trois représentants municipaux. La coordination du Comité est assurée par des représentants de Graymont avec un appui professionnel et indépendant à l'animation et au secrétariat. Des experts externes peuvent aussi se joindre de façon ponctuelle, selon les besoins.

Les membres citoyens sont choisis par autodétermination selon les critères suivants :

- Proximité : Privilégier les citoyens directement concernés par les impacts du Projet, notamment ceux à proximité de la carrière et des travaux d'aménagement
- Intérêt : Soucis de l'intérêt collectif et du succès du Projet Héritage
- Indépendance : Membres sélectionnés par les citoyens et les groupes eux-mêmes
- Disponibilité : Les citoyens se rendent bénévolement disponibles à participer aux rencontres

Trois membres citoyens et trois membres substitués ont été sélectionnés lors d'une rencontre de désignation, le 31 mai 2018, à Bedford, où il a notamment été question du rôle, du mandat et de la portée du Comité ainsi que des critères de sélection des membres. Le tableau suivant détaille la composition actuelle du Comité de suivi :

**TABLEAU 1 - COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET HÉRITAGE**

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>	
<b>Membres citoyens</b>	
Citoyen #1	Sébastien Paris
Citoyen #2	Isabelle Bernard
Citoyen #3	Urbain Swennen
<b>Membres citoyens substitués</b>	
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget
Citoyen substitut #3	Pierre Gervais
<b>Représentant d'organismes locaux</b>	
Représentant du milieu socio-économique	Kevin Craft
<b>Représentants municipaux</b>	
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean
<b>Représentants de Graymont (Coordination)</b>	
Directeur de Projet	Vincent Cloutier
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault
<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>	
Animateur	Cédric Bourgeois
Secrétaire	Isaac Gauthier
Experts externes	Au besoin

## Les activités

Le Comité se réunit sur une base régulière pour suivre l'évolution du projet et examiner les questions qui soulèvent des enjeux. Les comptes rendus des rencontres du Comité, une fois approuvés par les membres, sont disponibles sur le site du Projet Héritage au [www.projetheritage.ca](http://www.projetheritage.ca).

## ORDRE DU JOUR-TYPE DES RENCONTRES

Le plan des rencontres aurait une forme comparable à celle-ci :

- Suivi de la dernière réunion
- Mise à jour sur les travaux d'aménagement du Projet (nouveau et modifications)
- Travaux planifiés et échéancier

- Thématique choisie
- Suivi des plaintes
- Communications publiques prévues
- Bilan des relations avec la communauté
- Tour de table et évaluation de la rencontre

## **THÉMATIQUES À COUVRIR PAR LE COMITÉ DE SUIVI**

Les sujets suivants font partie d'une liste non exhaustive des thématiques que pourrait aborder le Comité lors de ses rencontres :

- Vue d'ensemble du Projet Héritage :
  - Raison d'être, composantes, étapes du Projet, échéancier, etc.
- Comité de suivi :
  - Création du Comité : rôle, portée, mandat et règles de fonctionnement;
- Connaissance des activités de l'usine et visites de sites (usine et site du projet de Parc);
- Enjeux et défis techniques liés aux travaux d'aménagement du Projet Héritage :
  - Déplacement des matériaux;
  - Stabilité et inclinaison des collines;
  - Réhabilitation du couvert végétal et forestier;
  - Projets pilotes (Mini-Héritage et Projet Maska);
- Cadre légal et réglementaire et engagements liés au Projet Héritage :
  - Certificats d'autorisations et permis;
  - Engagements envers les diverses parties prenantes;
  - Échantillonnage et suivi environnemental du site (qualité de l'air, qualité de l'eau, etc.);
  - Rapports périodiques;
- Gestion des impacts liés aux travaux d'aménagement :
  - Nature des impacts appréhendés (bruit, poussières, eaux de ruissellement, faune et flore, impact visuel et modification du paysage, déplacement des matériaux, circulation, etc.);
  - Mesures d'atténuation prévues;
  - Mesure de sécurité sur le site;
  - Mécanisme de gestion des plaintes;
- Communications liées au Projet Héritage :
  - Site Internet du Projet Héritage;
  - Relai d'information envers la communauté.

## **Le fonctionnement**

Les règles de fonctionnement du Comité restent souples et sans formalités excessives. Leur finalité est de favoriser le dialogue entre les membres, dans le respect du mandat et des responsabilités du Comité.

## **MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SUIVI**

Les modalités de fonctionnement du Comité de suivi sont les suivantes :

- Dans les rencontres, les membres du Comité, la coordination et les personnes-ressources voient à favoriser en toute bonne foi un dialogue honnête, respectueux et courtois;

- Les décisions du Comité se prennent par consensus et non par vote;
- Des documents techniques, vulgarisés et courts servent de base aux échanges. Sur demande, des documents originaux peuvent être partagés au Comité, sous réserve d’approbation par Graymont;
- Le Comité peut désigner un porte-parole, de manière ponctuelle. Cependant, les membres conservent en tout temps leur droit de parole, que ce soit en leur nom ou au nom de leur organisation respective;
- Les rencontres du Comité se déroulent uniquement en présence des membres et, de façon exceptionnelle, des substituts. Toutefois, des experts externes ou des observateurs peuvent y être admis au besoin, si les membres s’entendent à cet effet;
- Graymont fournit de façon diligente l’information aux questions soulevées par les membres du Comité. Cette information devient alors publique, à moins d’une entente contraire, préalable et explicite, entre le Comité, Graymont et les personnes-ressources;
- Les thèmes de discussion sont convenus par le Comité;
- La fréquence des rencontres et leur déroulement sont déterminés par les besoins d’information des membres et la disponibilité des renseignements demandés.
- Si un membre s’absente lors de deux rencontres consécutives sans justification, il est invité par la coordination à manifester son intérêt à poursuivre son implication dans le Comité. Dans l’éventualité d’une troisième absence consécutive, le Comité prend une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe;
- Un compte rendu non nominatif est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres du Comité et aux personnes-ressources présentes pour commentaires et approbation. Une fois validé, le compte rendu devient public par sa mise en ligne sur le site Internet du Projet Héritage;
- Les rencontres se tiennent à Bedford, sauf si convenu autrement;
- Le Comité peut bonifier et adapter ses modalités de fonctionnement au besoin, dans la mesure où les modifications sont faites par consensus.

## **CONTRIBUTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI**

Le membre s’engageant à participer au Comité est invité à :

- Prendre connaissance de l’information fournie sur le Projet Héritage;
- Examiner les rapports d’études, les dossiers et les différentes facettes du suivi du Projet Héritage afin de partager leurs questions, leurs préoccupations et leurs commentaires lors des rencontres du Comité;
- Participer activement à la recherche de solutions avec Graymont et avec les personnes-ressources dans un esprit de collaboration et de co-expertise;
- Formuler lors des rencontres des opinions et des propositions sur les pistes de solutions à explorer et les actions à entreprendre afin d’améliorer la performance sociale et environnementale concernant les travaux d’aménagement du Projet Héritage;
- Relayer l’information obtenue lors des rencontres dans leur organisation respective et dans leur milieu;
- Partager avec le Comité les informations recueillies dans leur milieu au sujet des travaux d’aménagement du Projet Héritage.